

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_164 : CHARTE DE PARTENARIAT DU RÉSEAU DES DÉVELOPPEURS
ÉCONOMIQUES D'OCCITANIE

L'an deux mille dix neuf, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 9 octobre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe MARAVAL, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Pierre DOAT (pouvoir à Claude JULIEN), Bruno CRUSEL (pouvoir à Laurence PUJOL), Marie-Louise AT (pouvoir à Geneviève PEREZ), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Jean ESQUERRE (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

N° DEL2019_164 : CHARTE DE PARTENARIAT DU RÉSEAU DES DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES D'OCCITANIE

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

En sa qualité de chef de file du développement économique, la Région Occitanie a lancé un programme stratégique dont les objectifs sont les suivants :

- Coordonner effectivement l'action des acteurs du développement économique vis-à-vis des entreprises à travers un réseau d'animation piloté par la direction de l'économie et l'innovation de la Région ;
- Appréhender les besoins du tissu économique et avoir une relation suivie avec les entreprises au travers d'une stratégie dite de marketing à 360° s'appuyant sur une utilisation coordonnée de tous les canaux de communication (web, chatbot, Ad'Occ, réseaux généralistes et spécialisés) ;
- Avoir une vision consolidée de l'efficacité des 2000 personnes travaillant dans le champ économique à l'échelle de l'Occitanie suivant le principe de « coopération » (mix de coopération et compétition)

Cette stratégie s'appuie notamment sur la création d'un outil de type extranet : le « hub entreprendre Occitanie » qui :

- Instaure la création d'un guichet centralisé pour l'entreprise (et à terme pour les porteurs de projet et les associations exerçant leur activité dans le champ économique). Interlocuteur privilégié pour la prise en compte de toutes les demandes de l'entreprise, le « référent » est choisi par l'entreprise parmi tous les développeurs généralistes à l'échelle du département ;
- Impose l'utilisation de l'outil pour toute demande de financement régional (aides économiques individuelles).

Afin de faire valoir leur rôle dans le domaine économique, qui est un champ de compétence majeur des intercommunalités, mais également au regard du caractère structurant d'un tel outil dans la relation avec les entreprises de nos territoires, notre agglomération associée à d'autres EPCI du territoire ont sollicité une concertation approfondie de la part de la région avant le lancement du dispositif, le temps d'obtenir les informations nécessaires et les évolutions utiles. Ce travail de concertation s'est effectué sur le plan technique et a permis des ajustements notables. Toutefois il convient de relever que l'association des élus des intercommunalités compétentes n'a pas été engagée comme cela était attendu.

L'outil « hub entreprendre Occitanie » est ouvert aux entreprises et aux développeurs économiques depuis le 22 juillet.

Par courrier daté du 21 août, la Région a adressé aux différentes entités (EPCI, Consulaires, ...) :

- une charte de partenariat qui permette de répondre aux exigences du RGPD et

à celles relatives à la confidentialité des affaires ;

- un modèle de consentement à faire signer par chaque personne physique, préalablement à son intégration dans le réseau des développeurs économiques d'Occitanie.

La volonté de la Région de se doter d'outils à même de l'aider à assumer pleinement son rôle de chef de file et d'offrir une meilleure qualité de service aux acteurs économiques est légitime et recueille notre assentiment.

Notre agglomération s'inscrit positivement dans ce partenariat avec la Région.

La démarche pose toutefois un certain nombre de questions qui n'ont pas trouvé de réponse à ce jour :

- Le choix de la Région de retenir le département, et non l'intercommunalité, comme périmètre de choix du « référent » par le chef d'entreprise peut être analysé comme la traduction d'une volonté de favoriser sa propre agence économique (Ad'Occ) qui est justement organisée sur un modèle départemental ; ce point appellera une vigilance de notre part pour que les relations construites avec nos acteurs économiques locaux soient préservées.

- Le hub étant un outil par lequel transiteront toutes les aides, les demandes, les partenariats, il sera beaucoup plus aisé pour la Région de structurer l'activité économique, par exemple en favorisant des coopérations, voire même des regroupements d'entreprises ; les EPCI pourraient être dépossédées de leur capacité à organiser le tissu économique. Ce sera également et évidemment un sujet d'attention.

La charte en tant que telle n'attire pas de remarque particulière.

Le contexte ainsi posé, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la charte et le modèle de consentement joints ;

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la charte de partenariat approuvée par la Commission permanente de la Région le 19 juillet 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 Septembre 2019,

CONSIDÉRANT l'enjeu pour la communauté d'agglomération d'intégrer le réseau des développeurs économiques d'Occitanie.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
1 abstention(s)**

Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au réseau des développeurs économiques d'Occitanie.

APPROUVE la charte ci-annexée.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer ladite charte.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL